



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de conseillers en exercice : 39	Date de convocation : 16 septembre 2025
Nombre de conseillers présents : 27	
Nombre de suffrages exprimés : 30 dont : 3 pouvoirs	

SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois du mois de septembre à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à Maringues.

Présents avec voix délibérante :

Denis BEAUVAIS, Brigitte BILLEBAUD, Stéphane CHABANON, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Sandrine COUTURAT, Patrice DARPOUX, André DEMAY, Claude DENIER, Fabienne GASTON, Michel GAUME, Roland GENESTIER, Emilie GOURBEYRE, Pascal LABBE, Guillaume LAURENT, Bernard MANILLERE, Jean-Jacques MATHILLON, Matéo MOREL, Pascale MORIN, Rémy PETOTON, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Thierry SEGUIN, Guy TIXIER, Guylaine DUMARCHEY (suppléante de Gilles MAS), Serge BOUCHER (suppléant de Loïc CHATARD), Saïd MOURTADA (suppléant de David DESPAX),

Absents ayant donné un pouvoir :

Emmanuelle DE CASTRO a donné pouvoir à André DEMAY, Cécile GILBERT a donné pouvoir à Bernard MANILLERE, Françoise MECHIN-VERNIER a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS,

Absents représentés :

Gilles MAS, Loïc CHATARD, David DESPAX.

Absents :

Stéphane BARDIN, Marc CARRIAS, Catherine CUZIN, Stéphane HOUSSIER, Jean-Luc LAQUENAIRE, Pierre LYAN, Nicole PEREZ, Laurent PLANCHE, Vanessa ROLLET,

Secrétaire de séance : Denis BEAUVAIS.

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2025_153 : Santé - Aide à un professionnel de santé – Lise Mazerolle

Finances locales - Interventions économiques

Rapporteur : Claude RAYNAUD

*Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L4311-1 à L4394-1 ;
Vu la délibération n°2024-125 du 23 septembre 2024,
Vu la demande de Lise MAZEROLLE reçue le 5 août 2025,*

Un professionnel de santé récemment installé sur la commune de Maringues sollicite l'aide à l'installation votée par le conseil communautaire le 23 septembre 2024.

Lise MAZEROLLE, orthophoniste, s'est installée le 26 février 2025 au 10 rue Gilbert Agier à Maringues. Elle répond aux exigences fixées par le conseil et peut prétendre à une aide de la communauté de communes de 5 000 euros.

→ **Le conseil communautaire, à l'unanimité décide :**

- **de proposer le versement d'une prime de 5 000 euros à Lise MAZEROLLE,**
- **de rappeler que cette aide est soumise à une installation continue sur le territoire de la communauté de communes, à l'exception des communes d'Artonne, Aubiat et Sardon, et ce pour une durée minimale de 5 ans,**
- **d'autoriser le président à signer la convention avec Lise MAZEROLLE et à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de la présente décision.**

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Ont signé au registre le président et le secrétaire de séance.

Pour extrait certifié conforme

À Aigueperse, le 2 octobre 2025

Le secrétaire de séance,

Denis BEAUVAIS

Signé électroniquement

Le président,

Claude RAYNAUD

Signé électroniquement